

# Assistant(e) dentaire (8225)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

---

*Formation en alternance : Apprenez ce métier chez un patron et suivez en même temps des cours (Gestion, bureautique, anatomie, physiologie, imagerie médicale, orthodontie, santé, etc.) dans un centre de formation.*

## Objectif et Contenu

**Objectif** Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Assurer l'accueil du patient;
- Gérer le dossier médico-administratif du patient;
- Gérer les tâches administratives du cabinet dentaire;
- Gérer le risque infectieux et assurer la maintenance du matériel;
- Assurer l'assistance technique au praticien;
- Communiquer efficacement dans le cadre des relations professionnelles;

## Programme

- Cours professionnels :

Communication et gestion d'équipe ; Accueil des patients et agenda ; Néerlandais professionnel ; Bureautique ; Courrier professionnel ; Dossier médico administratif du patient ; Gestion des stocks ; Assistance administrative à la gestion du cabinet dentaire ; Anatomie, physiologie et pathologies dentaires ; Imagerie, radiologie et radioprotection ; La santé du patient ; Hygiène au cabinet dentaire ; Dentisterie opératoire et matériaux ; Endodontie ; Orthodontie ; Parodontologie ; Pédiodontie ou dentisterie pédiatrique ; Prothèse et implantologie ; Chirurgie bucco-dentaire ; Secourisme/premiers soins.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#) (

- Pratique Professionnelle :

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

- [Convention de stage](#) (

<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/la-convention-de-stage/> )

passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un (

<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle/>

e/ ) délégué à la tutelle .

- Contrat de travail

- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Le [délégué à la tutelle](#) (

<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle/>

e/ ) est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est

chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s) Diplôme de coordination et d'encadrement

Type de formation [Alternance PME](#)

### Organisation

Durée 1 an

Horaire En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée

Début Septembre

Coût 325 euro par an - Coût réduit Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation des formulaires A15 et A23 de moins de 2 mois -

### Conditions d'admission

Prérequis administratif Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à

l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions ci-après:

- OU 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
- OU CESI;
- OU 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
- OU Certificat d'apprentissage;
- OU Examen d'admission.

Vous devez également avoir :

Assister à une séance d'information.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

## Intéressé(e) ?

Que faire

La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

[Plus d'informations concernant les inscriptions ?](https://www.efp.be/inscriptions-2018/) (

<https://www.efp.be/inscriptions-2018/>)

Des questions sur les stages ? Rencontrez un délégué à la tutelle [\(voir les permanences\)](#) (

<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle/>) .

[Suivez la vidéo d'un workshop relatif au métier.](#) (

<https://www.youtube.com/watch?v=UjpS0JvPal0&t=78s>)

## Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

Retrouvez cette formation sur  
<https://www.dorifor.be/formation/assistant-e-dentaire-8225.html>



---

**efp / SFPME- Chef d'Entreprise**

Rue de Stalle 292b - 1180 Uccle

efp 0800 85 210

info@efp-bxl.be - <http://www.efp-bxl.be>